



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 9 septembre 2025

N° d'affaire : 2025.GRPARL.233

Les programmes d'exploitation doivent obligatoirement satisfaire aux exigences de l'ordonnance sur les soins infirmiers (OSH)

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme suit :

Adoption (Oui 148, Non 0, Abstentions 1)

Adoption classement (Oui 83, Non 61, Abstentions 4)

Berne, le 9 septembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général